

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 08/04/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient absents : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Projet de construction du « Centre de loisirs » de la Commune de TARTAS
Demande de subventions et participations – Budget principal Commune
Exercice budgétaire 2010**

--- o0o ---

Rapporteur : M. le Maire

L'assemblée s'est prononcée favorablement pour la construction d'un Centre de Loisirs sur la commune dont le coût est estimé entre 1 700 000 € 2 000 000 € H.T..

Aujourd'hui, il convient, dans le cadre du financement de cette opération, de solliciter différentes participations ou subventions.

Il est donc proposé de présenter les demandes accompagnées d'un plan de financement auprès de l'ETAT, de la Région, du Département, de la CCPT, de la Caisse d'Allocations Familiales, et de tous organismes ou institutions pour le projet « Centre de loisirs ».

Aussi, il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter différentes subventions et participations auprès de l'ETAT, de la Région, du Département, de la CCPT, de la Caisse d'Allocations Familiales, et de tous organismes ou institutions pour le projet « Centre de loisirs ».
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur

AUTORISE M. le Maire comme indiqué ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES